

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 34-337-1924 plaçant un sergent-major d'infanterie coloniale en service H. C. à la Côte française des Somalis.

n° 34-337-1924

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
31 décembre 1924

Numéro JO
n° 337 du 30/12/1924

Date du numéro
30 décembre 1924

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, officier de la Légion la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu la dépêche ministérielle n° 1031/1 du 12 décembre 1924,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Le sergent-major d'infanterie coloniale Lasbax est placé en service H. C. à la côte française des Somalis et attaché au cabinet militaire du gouverneur: le sergent-major Lasbax aura droit en cette qualité : 1° à la solde et aux accessoires de solde réglementaires, 2° à l'indemnité de thalers ;3° à l'indemnité de permanence prévue par l'arrêté du 11 juillet 1924. Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré, communiqué partout où besoin sera.

CHAPON-BAISSAC.